



Révision du zonage d'**assainissement de 40 communes**
de la communauté d'**Agglomération Seine Eure**

RESUME NON TECHNIQUE

Préambule

La **communauté d'Agglomération Seine-Eure**, constituée de 60 communes, est compétente sur **l'ensemble du cycle de l'eau** :

- Eau potable : protection de la ressource, production **et distribution d'eau potable** ;
- Assainissement collectif : Collecte et traitement des eaux usées ;
- SPANC : contrôle de **l'assainissement non collectif** ;
- Gestion des eaux pluviales et ruissellement ;
- Entretien et restauration des rivières et des milieux naturels avec notamment des actions en **faveur de la continuité écologique sur l'Eure**.
- Compétence GEMAPI

La **révision du zonage d'assainissement**, objet **de l'enquête publique**, porte sur les 40 communes adhérentes **de l'Agglomération Seine Eure** en 2018 (périmètre du PLUiH).

(-> Carte **du périmètre de l'étude et de l'urbanisme** en annexe n°1)

La **révision du zonage d'assainissement a été engagée afin** de mettre en cohérence ce document avec les évolutions territoriales (fusions de collectivités), les enjeux de densification et de protection environnementale sur certains secteurs du territoire.

Les études permettant l'établissement d'une proposition de zonage d'assainissement des eaux usées ont été confiées au bureau d'études IRH Ingénieur Conseil, et ont été menées entre fin 2018 et fin 2023.

Le projet de révision du zonage a été approuvé en conseil communautaire du, et la mise en enquête publique a été autorisée.

La MRAe après examen au cas par cas du projet de révision de zonage a décidé que ce document **n'est pas soumis à étude environnementale**.

Le présent résumé aborde les points suivants :

1. Méthodologie du bureau d'études	3
2. Synthèse des décisions	4
3. Nouveaux secteurs zonés en assainissement collectif et capacité des systèmes d'assainissement collectif existants	4
3.1. Système d'assainissement de Louviers	4
3.2. Système d'assainissement de Léry – Val de Reuil	6
3.3. Système d'assainissement de Martot	8

1. Méthodologie du bureau d'études

L'étude a été confiée par marché public au bureau d'études IRH Ingénieur Conseil en 2018.

Il a été donné comme objectif de proposer un zonage à l'échelle de chaque commune concernée, avec un rendu final constitué d'un rapport d'étude et d'une proposition cartographique de zonage par commune.

Le bureau d'études s'est appuyé principalement sur les documents sources suivants :

- Le PLUiH (approuvé en 2019)
- Les zonages d'assainissement existants (2006 et 2007)
- Les PPRI Eure et Seine
- La cartographie des zones d'inventaire (ZNIEFF)
- L'étude capacitaire des stations d'épuration du territoire (2021)
- Le RPOS, les données du service eau et assainissement, les données du SPANC

La première phase de l'étude a consisté à la collecte des données relatives à :

- Urbanisation future possible, à partir des prescriptions et des orientations du PLUiH.
- Contexte général afin de caractériser le type d'effluents sur la commune (eaux usées domestiques, ou industrielles notamment)
- Le contexte environnemental :
 - Cours d'eau présents
 - Zones naturelles
 - Risque inondation
 - Risque de remontée de nappe
 - Cavités souterraines
 - Périmètre de protection de captage
 - Autres zones protégées
- Descriptif de la gestion de l'assainissement existante
 - Zonage d'assainissement (ANC ou AC ou mixte)
 - Description du système d'assainissement collectif si existant (réseau et station de traitement)
 - Description de l'assainissement non collectif
 - Types de sols

Après cette phase de collecte des données, la pertinence ou la nécessité de modification de chaque zonage existant a fait l'objet d'un arbitrage du comité de pilotage.

La modification d'un zonage en assainissement non collectif (zonage ANC) vers un zonage en assainissement collectif (zonage AC) n'a été envisagée que lorsque le contexte le nécessitait et/ou que la proximité d'un système d'assainissement existant rendait le scénario réalisable et pertinent (absence ou peu de contraintes techniques, coûts d'investissement et de fonctionnement supportables).

Ainsi, il a été décidé de conserver une majorité des zonages existants.

13 zonages ont fait l'objet d'une étude de la faisabilité technique et économique d'un passage d'un zonage ANC vers un zonage en assainissement collectif pour tout ou partie de la commune concernée. Ce scénario a été systématiquement comparé à celui du maintien du zonage en assainissement non collectif du secteur.

Un tableau récapitulatif des décisions de zonage par commune est présenté en annexe n°2.

2. Synthèse des décisions

Un tableau récapitulatif des décisions de zonage par commune est présenté en annexe n°2.

Au total, 6 communes sont concernées par une modification du zonage sur tout ou partie de leur périmètre :

- Criquebeuf : secteur rue du Mesnillet et secteur rue des Maraichers, modification en zonage AC ;
- La Haye Malherbe, secteur de la Vallée (hameau commun avec la commune de Terres de Bord, déjà en zonage AC), modification en zonage AC ;
- Terres de Bord : hameau Les Fosses, modification en zonage AC (le secteur « La Vallée » commun avec la commune de La Haye Malherbe était déjà zoné en AC)
- Louviers : secteur Les Monts (commun avec le secteur « Les Foulonniers » à Vironvay), et secteur « route de La Vacherie », modification en zonage AC ;
- Vironvay : secteur les Foulonniers, modification en zonage AC ;
- Porte de Seine : secteur Portejoie et secteur Tournedos, modification en zonage AC ;
- Léry : secteur « Voie Blanche », modification du zonage en ANC ;

Pour le reste des communes, l'ancien zonage est inchangé, mais certaines cartes ont fait l'objet d'une mise à jour de façon à actualiser le zonage suite à la réalisation de travaux d'extension des réseaux publics d'assainissement collectifs, conformément au programme de travaux issu du précédent zonage ou dans le cadre de projets d'urbanisme.

Une cartographie générale du projet de zonage par commune est présentée en annexe n°3

3. Nouveaux secteurs zonés en assainissement collectif et capacité des systèmes d'assainissement collectif existants

Pour les secteurs où le zonage assainissement collectif est étendu, seules des extensions de réseau vers **les systèmes d'assainissement existants sont nécessaires.**

Les données **sur les systèmes d'assainissement ont été** actualisées pour intégrer les bilans 2022 et 2023, et peuvent différer des données présentées dans les rapports **de zonage réalisés par le bureau d'études.**

3.1. Système d'assainissement de Louviers

Le projet de zonage comprend 4 nouveaux secteurs zonés en assainissement collectif futur :

- Secteur « La Vallée », commun aux communes de La Haye Malherbe et Terres de Bord ;
- Secteur « Les Fosses » à Terres de Bord ;
- Secteur « Les Monts » à Louviers, et secteur « les Foulonniers à Vironvay, formant un seul secteur
- Secteur « route de La Vacherie » à Louviers ;

Système d'assainissement de Louviers

Secteur La Vallée (La Haye Malherbe et Terres de Bord)

Secteur Les Fosses (Terres de Bord)

STEP de Louviers (point de rejet : Eure)

Secteur Les Monts et Les Foulonniers (Louviers et Vironvay)

Secteur route de La Vacherie (Louviers)

-  Station
-  Débimètre
-  PR
-  DO
-  EU gravitaire
-  UN Gravitaire
-  EU refoulement

PR_LHM_Imp
PR_St_Germain_Ecole
TP1LOUVI01
PR_LOUV_Jules_Ferry
PR_LOUV_Maison_rouge
PR_LOUV_St_Germain
PR_LOUV_Gir
BO_BIGARD
DO1LOUVI17
PR_LOUV_St_Jean
PR_LOUV_Peupliers
PR_LOUV_Jules_Verne

1:50 000

secteur	Nombre d'installations ANC concernées	Taux de conformité des ANC (à partir 2014)	Motivation principale pour zonage AC	Nombre d'EH
La Vallée	288	20% (46 contrôles)	Sols argileux + zone Uh	662 EH
Les Fosses	35	0% (3 contrôles)	Réseau de transfert EU traversant	90 EH
Les Monts / Foulonniers	216	16% (76 contrôles)	Zone Uh + contrainte de type d sols	511 EH
Route de la Vacherie	23	17% (18 contrôles)	Installations obsolètes + nouveau réseau très proche	53 EH
total				1 316 EH
Charge de la STEP en 2022				22 367 EH
Charge de la STEP avec charge supplémentaire				23 683 EH
capacité nominale				41 166 EH

Le système de traitement existant est suffisamment dimensionné pour recevoir les effluents supplémentaires sans dégrader les performances de traitement de **la station d'épuration actuelle**.

3.2. Système d'assainissement de Léry – Val de Reuil

Le projet de zonage comprend 2 nouveaux secteurs zonés en assainissement collectif futur :

- Secteur « Maraichers », à Criquebeuf ;
- Secteurs « Portejoie » et « Tournedos » sur la commune de Porte de Seine ;
-

secteur	Nombre d'installations ANC concernées	Taux de conformité des ANC (à partir 2014)	Motivation principale pour zonage AC	Nombre d'EH
Chemin de Maraichers	36	50% (8 contrôles)	Zones Au et Zau, OAP du PLUiH Réseau collectif existant à proximité	83 EH
Porte de Seine	124	20% (82 contrôles)	Taille des parcelles en centre bourg PPRI Seine Sols argileux	174 EH
total				257 EH
Charge de la STEP en 2022				23 583 EH
Charge de la STEP avec charge supplémentaire				23 840 EH
capacité nominale				60 000 EH

Le système de traitement existant est donc suffisamment dimensionné pour recevoir les effluents supplémentaires sans dégrader les performances de traitement de **la station d'épuration actuelle**.

Système d'assainissement de Léry – Val de Reuil

Secteur Les Maraichers
(Criquebeuf/Seine)

STEP de Léry (point de
rejet : Seine)

Secteur Tournedos (Porte
de Seine)

Secteur Porte joie
(Porte de Seine)

- Station
- Débitmètre
- PR
- DO
- EU gravitaire
- UN Gravitaire
- EU refoulement

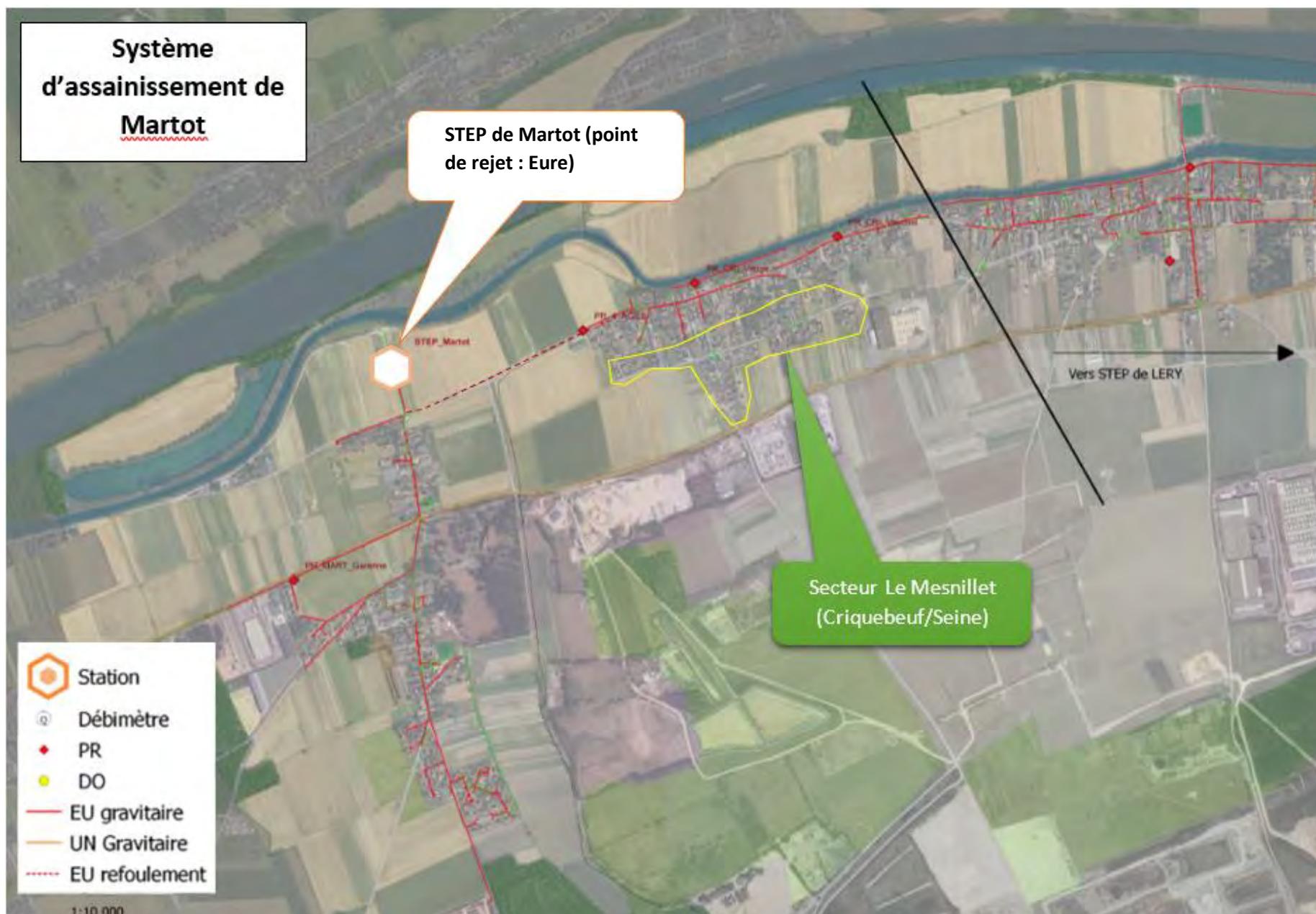
3.3. Système d'assainissement de Martot

Le projet de zonage comprend 1 nouveau secteur zoné en assainissement collectif futur, « rue des Mesnillet » à Criquebeuf.

L'extension du réseau d'assainissement sur ce secteur permettra la création de 54 branchements, estimés à 133 EH.

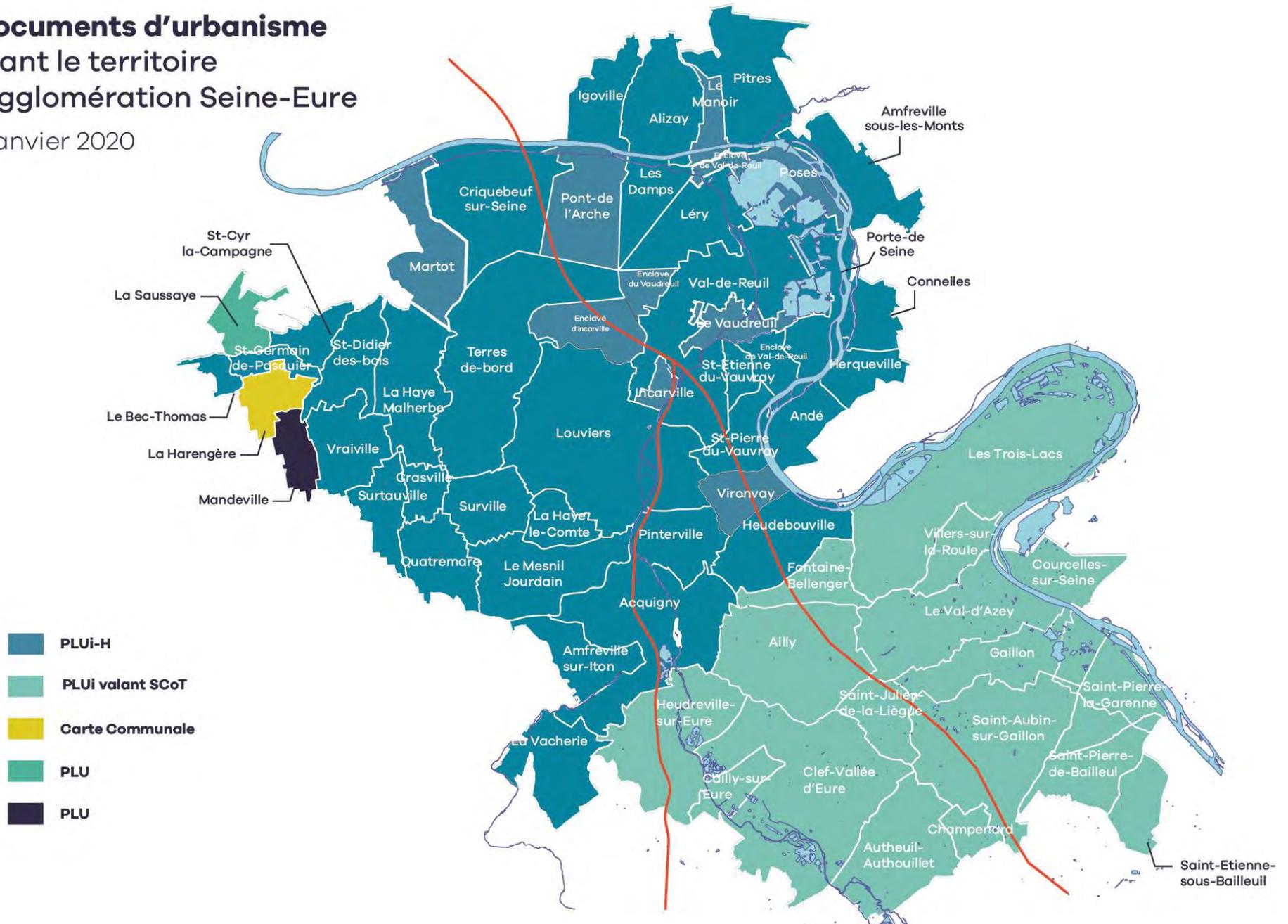
La station d'épuration de Martot est en capacité de recevoir et traiter cette charge de pollution supplémentaire.

A noter qu'en fonction du devenir de cette station d'épuration vieillissante, ces effluents pourraient être transférés sur la station d'épuration de Léry, largement dimensionnée pour les recevoir.



Les documents d'urbanisme couvrant le territoire de l'Agglomération Seine-Eure

au 1^{er} janvier 2020



Annexe n°2 : tableau récapitulatif des décisions par commune

Commune	Type de zonage avant révision			Révision des zonages secteurs étudiés Souhaits et attentes de la commune	Coûts prévisionnels selon solutions (en €HT)		Prix AC/ logement (en €HT)	Linéaire AC/ logement (en ml)	Décision CASE
	ANC	colle -+..e	mixt		Version ANC	Version assainissement Collectif			
St Cyr la campagne	X				400 000 €	480 000 €	13 270 €	20	Pas de changement
Amfreville sur Iton	X				3 000 000 €	3 600 000 €	14 800 €	19	Pas de changement
Criquebeuf sur seine			X	secteurs passage en AC futur pour secteurs Mesnillet-rond de l'Eure et 4 Ages - Coopérative	1 000 000 €	1 100 000 €	12 222 €	22	Révision de ANC vers AC pour les secteurs concernés
La Haye Malherbe			X	Passage de la Vallée en collectif	Voir rapport Terres de Bord 3 500 000 €	4 360 000 €	13 500 €	22	Révision de ANC vers AC pour le secteur La Vallée
Terres de Bord			X	passage en collectif les Fosses					Révision ANC en AC pour le secteur les Fosses (secteur La Vallée déjà zoné en AC)
Louviers			X	passage du quartier "Les Monts" en collectif + route de la Vacherie	2 000 000 €	3 250 000 €	17 870,00 €	24	Révision de ANC vers AC pour les secteurs Les Monts et route de la Vacherie
Pinterville			x	passage du Moulin en collectif					Mise à jour suite travaux de pose de sous vide
Vironvay			X	passage en collectif secteur les Foulonnieres					Révision ANC en AC pour le secteur les Foulonnieres
Porte de Seine	X			passage en collectif	1 400 000,00 €	2 650 000 €	20 500 €	22	Révision de ANC vers AC sauf Port Pinché
Vraiville	X				2 600 000 €	4 000 000 €	15 650 €	24	Pas de changement
Surville			X		3 000 000 €	3 600 000 €	13 500 €	20	Mise à jour suite travaux
Alizay			X	secteurs: rue de la Carrière, branchement services techniques, zone d'activités de la Rangle / passage de la Rangle en collectif	77 000 €	620 000 €	90 000 €	224	ANC pas de modifications par rapport au zonage existant sauf chemin de la Garenne (mise à jour futur AC en AC)

Commune	Type de zonage avant révision			Révision des zonages secteurs étudiés Souhaits et attentes de la commune	Coûts prévisionnels selon solutions (en €HT)		Prix AC/ logement (en €HT)	Linéaire AC/ logement (en ml)	Décision CASE
	ANC	colle - - -	mixt		Version ANC	Version assainissement Collectif			
Acquigny			X						Mise à jour suite travaux
Andé			X						Mise à jour suite travaux
Herqueville			X						Pas de changement
Heudebouville			X						Mise à jour suite travaux
Igoville			X		176 000 €	473 680 €	29 600 €	87	Pas de changement
Incarville		X							Pas de changement
La Haye Lecomte	X								Mise à jour suite travaux
Le Manoir sur Seine			X						Mise à jour suite travaux
Le Vaudreuil		X							Mise à jour suite travaux
Léry			X						Mise à jour suite travaux
Les Damps		X							Pas de changement
Martot			X						Pas de changement
Pîtres			X						Mise à jour suite travaux
Pont de l'Arche			X						Pas de changement

Commune	Type de zonage avant révision			Révision des zonages secteurs étudiés Souhaits et attentes de la commune	Coûts prévisionnels selon solutions (en €HT)		Prix AC/ logement (en €HT)	Linéaire AC/ logement (en ml)	Décision CASE
	ANC	colle - - -	mixt		Version ANC	Version assainissement Collectif			
Poses			X						Mise à jour suite travaux
St Pierre du Vauvray			X						Mise à jour suite travaux
St Didier des Bois	X								Pas de changement
St Etienne du Vauvray			X						Mise à jour suite travaux
Val de Reuil		X							Mise à jour suite travaux
Amfreville sous les Monts	X								Pas de changement
Connelles	X								Pas de changement
Crasville	X								Pas de changement
La Vacherie	X								Pas de changement
Le Bec Thomas	X								Pas de changement
Le Mesnil Jourdain	X								Pas de changement
Quatremare	X								Pas de changement
St Germain de Pasquier	X								Pas de changement
Surtauville	X								Pas de changement

Annexe n°3 : Carte IRH, **projet de zonage d'assainissement**

